

**Facture CA-2512-5716**

En date du : 03/12/2025

TAKE A WASTE COLISEE LES FIGUIERS SOLLIES PONT
 RESIDENCE COLISEE LES FIGUIERS SOLLIES PONT
 Chez Take a Waste
 24 Rue De Clichy
 75009 9e Arrondissement
 France

Objet : Voici votre facture pour notre prestation de collecte et/ou valorisation sur la période : 01/11/2025 - 30/11/2025 . Pour consulter l'ensemble des informations relatives aux collectes, rendez-vous sur l'extranet client à l'adresse suivante : <https://mon-compte.alchimistes.co/>

Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
CT / Collecte	4,000	29,00 €/collecte	20,00 % (23,20)	116,00
CT / Traitement des biodéchets (qualité ***)	0,243	120,00 €/tonne	20,00 % (5,83)	29,16
CT / Échange et nettoyage des bacs	11,000	5,00 €/bac	20,00 % (11,00)	55,00

Montant HT 200,16 €

TVA 20,00% 40,03 €

Montant TTC 240,19 €

Total net à régler 240,19 €

Dates de service : 01/11/2025 - 30/11/2025
 Moyen de règlement : virement bancaire
 Date limite de règlement : 31/12/2025
 Banque : Crédit Mutuel - Compte Courant Professionnel Solstice
 BIC : CMCIFR2AXXX
 IBAN : FR7610278008640002004680188

Sauf stipulation contraire indiquée ci-avant, les factures sont payables à échéance "fin de mois" à compter de la date d'édition de la facture. Le Prestataire ne pratique pas l'escompte. Aucune retenue sur les paiements, aucune déduction sur le montant des factures, motivée ou non, n'est admise.

En cas de non-paiement intégral d'une facture à son échéance, le Client sera redevable de plein droit des pénalités correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement interne induits par le retard de paiement précité. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification pourra être demandée au Client.